

Transport du grain de l'Ouest—Loi

M. le vice-président: Ici encore, l'honorable député soulève un rappel au Règlement entièrement différent de celui qu'a fait l'honorable député de Hamilton Mountain et dont nous sommes censés discuter. Présentement, après tant d'heures de débat, il est difficile pour le Président d'accueillir favorablement un argument voulant que ce projet de loi soit présenté en blanc et dans une forme incomplète. J'invite les honorables députés à traiter du rappel au Règlement fait par l'honorable député de Hamilton Mountain. Nous lui avons déjà consacré pas mal de temps.

● (1140)

M. Deans: Merci beaucoup, monsieur le Président. J'aimerais vous poser une question pour mettre les choses au clair. D'après les observations que vous venez de faire, dois-je comprendre que la question de la période de temps consacrée à l'étude de ce projet de loi par la Chambre se rapporte à une décision qui pourrait être prise quant à la question de savoir si...

M. le vice-président: L'honorable député soulève un rappel au Règlement. La présidence essaie de limiter le débat à la question de règlement soulevée par l'honorable député. Si ce dernier essaie de traiter d'un autre rappel au Règlement à ce stade ci...

M. Deans: Non.

M. le vice-président: L'honorable député de Dauphin (M. Lewycky) soulevait une toute autre objection au projet de loi, un rappel au Règlement totalement différent. Il affirmait que la forme que l'on a donnée au projet de loi n'était pas compatible avec l'article 72 du Règlement, ce qui n'est pas la question soulevée par l'honorable député de Hamilton Mountain. Par conséquent, par souci de pertinence et pour qu'on traite des questions dont la Chambre a été saisie, la présidence demande s'il y a d'autres observations sur le rappel au Règlement qui nous occupe.

M. Deans: Monsieur le Président, si vous voulez bien m'accorder moins d'une minute, je pourrais peut-être m'expliquer. La question de la période de temps consacrée à l'étude de ce projet de loi par la chambre a été soulevée quand le secrétaire parlementaire a interpellé le président du Conseil privé (M. Smith). J'ai bien peur que cette allusion puisse influencer sur la décision de la présidence, auquel cas, je lui demanderais simplement de tenir compte premièrement du fait que nous avons soulevé auprès du gouvernement, le 19 mai...

M. le vice-président: L'honorable député a bien exposé ce qu'il a fait. Il doit jusqu'à un certain point croire que la présidence ne tiendra pas compte de considérations accessoires. La présidence n'a pas l'intention de fournir à l'honorable député l'occasion de traiter de toutes les considérations accessoires qui ont été faites dans ce débat, car elles sont trop nombreuses. La présidence traitera du rappel au Règlement soulevée par l'honorable député dans le contexte duquel ce dernier l'a situé

et fera de son mieux pour faire droit à l'argument invoqué par l'honorable député. Elle invite les députés qui prendront la parole à traiter de ce rappel au Règlement et à ne pas délibérément abuser du temps de la Chambre.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, dans le cadre de ce rappel au Règlement, j'ai l'intention de traiter des deux parties du projet de loi et d'essayer de vous montrer que les deux domaines sont bien distincts et que le fait d'avoir à traiter de ces deux parties ensemble oblige les députés de cette Chambre et le pays à examiner le projet de loi de façon incorrecte. Le projet de loi vise à modifier les tarifs statutaires relatifs aux céréales et non pas à la potasse.

M. le vice-président: Le député soulève la même question que l'honorable député de Hamilton Mountain. L'honorable député de Hamilton Mountain a soulevé cette question. Il a dit que c'était une question compliquée qui se rapportait à d'autres sujets. C'est la question dont la présidence doit décider. Le député ajoute-t-il quelque chose à l'argument? Dans l'affirmative, qu'y ajoute-t-il de nouveau?

M. Hovdebo: Monsieur le Président, le projet de loi ne concerne pas les tarifs de transport relatifs aux céréales. Les céréales représentent 14 p. 100 du transport dans les montages, et un pourcentage beaucoup moindre dans l'ensemble du Canada. Il n'y a donc pas de raison de relier les tarifs concernant les céréales à la mise en valeur des chemins de fer quand tous les autres tarifs de transport ne le sont pas.

Nous reconnaissons que les tarifs applicables au transport des céréales sont statutaires et doivent donc être traités par cette Chambre. Ils doivent rester statutaires et continuer à être traités par la Chambre. Les rattacher à l'amélioration des chemins de fer est inutile. Cela n'a aucun rapport. Si on le fait, on devrait alors englober tous les autres tarifs de transport.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'essaierai d'être pertinent et de ne pas gaspiller le temps de la Chambre en analysant les arguments avancés par l'opposition pour montrer que le projet de loi devrait être divisé. Je tiens toutefois à signaler à la présidence que j'ai examiné soigneusement les déclarations faites par le secrétaire parlementaire jeudi dernier. Je l'ai bien écouté en Chambre. Je pense que conformément à notre tradition parlementaire, le gouvernement doit produire des arguments pour montrer que le projet de loi ne doit pas être divisé. Aucun porte-parole du gouvernement n'a avancé un seul argument pour montrer pourquoi ces principes devraient être visés par une seule mesure législative.

M. le vice-président: L'honorable député peut-il citer un cas où la présidence aurait ordonné le fractionnement d'un projet de loi? Ce serait utile.

M. Hawkes: En 1888, le Président a agi sur l'avis et à la suite de la plainte d'un député qui estimait que les députés avaient de la difficulté à voter sur deux principes en même temps.